NATIONS UNIES

CONSEIL DE TUTELLE

UN. LIBRARY
6 JAN 195
UN/SA COLLECTION

Distr.
LIMITEE

T/COM.6/L.75
20 décembre 1956
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMMUNICATION DE LA SECTION FEMININE DU "CONVENTION PEOPLE'S PARTY" CONCERNANT LE TOGO SOUS ADMINISTRATION BRITANNIQUE

(Distribuée conformément à l'article 24 du règlement intérieur du Conseil de tutelle)

CONVENTION PEOPLE'S PARTY (C.P.P.)

Boîte postale 821
Accra
Côte-de-l'Or, A.O.

Le 11 décembre 1956

Notre ref. 040/Vol.2/032/56

A Monsieur le Secrétaire général
de l'Organisation des Nations Unies,
LAKE SUCCESS, NEW-YORK

Monsieur,

Je suis chargé de vous demander de bien vouloir communiquer à l'Organisation des Nations Unies la résolution ci-jointe que la Section féminine du Convention People's Party a adoptée à une récente Conférence nationale.

Veuillez agréer, avec tous nos remerciements, etc.

Vive le Ghana!

Le Secrétaire général,

..... (illisible)

C.V.M. FORDE

Une pièce jointe.

Notre réf. No 040/Vol.2/033/56 Le 11 décembre 1956

RESOLUTION SUR LA DECISION PRISE PAR LA QUATRIEME COMMISSION DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES EN FAVEUR DE L'UNION DU TOGO BRITANNIQUE AU GHANA

Nous, représentantes de la Section féminine du Convention People's Party, réunies en Conférence à Accra ce 9 décembre 1956, demandons respectueusement au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de communiquer le message suivant à l'Organisation des Nations Unies :

"Nous prenons acte avec la plus grande satisfaction de la décision prise par la Quatrième Commission de l'Organisation des Nations Unies en faveur de l'union du Togo britannique à l'Etat indépendant du Ghana."

Fait à Accra, ce 9 décembre 1956.

La Présidente de la Conférence
(Signé) ADELAIDE GBEDEMAH

La Secrétaire de la Conférence
(Signé) LUCY QUARTEY

A Monsieur le Président de
l'Organisation des Nations Unies,
New-York.